Document generated on 07/12/2025 3:08 a.m.

Études d'histoire religieuse

Micheline Lachance, *Rosalie Jetté et les filles-mères au XIXe siècle. Récit biographique,* Montréal, Leméac, 2010, 205p.

Marie-Aimée Cliche

Volume 77, 2011

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1008406ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1008406ar

See table of contents

Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (print)
1920-6267 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Cliche, M.-A. (2011). Review of [Micheline Lachance, *Rosalie Jetté et les filles-mères au XIXe siècle. Récit biographique,* Montréal, Leméac, 2010, 205p.] *Études d'histoire religieuse*, *77*, 128–130. https://doi.org/10.7202/1008406ar

Tous droits réservés © Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, 2011

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

3. Christine Mailloux veut nous persuader qu'Esther Blondin doit être canonisée, et ma foi, sa démonstration est convaincante.

Micheline Dumont
Professeure émérite,
Université de Sherbrooke

Micheline Lachance, *Rosalie Jetté et les filles-mères au XIXe siècle. Récit biographique,* Montréal, Leméac, 2010, 205 p.

Dans ce livre à la couverture attrayante, Micheline Lachance nous offre une version allégée du mémoire de maîtrise qu'elle a présenté au département d'histoire de l'UQAM sous le titre initial de *Rosalie Jetté et les filles-mères, entre tutelle religieuse et pouvoir médical (1845-1866).*

Parmi les cinq chapitres qui divisent cet ouvrage, le premier raconte la vie de l'héroïne jusqu'au moment où, devenue veuve, elle fonde l'Hospice Sainte-Pélagie pour accueillir les jeunes filles enceintes. Le deuxième décrit la situation de ces dernières à Montréal au milieu du XIXe siècle, du moins celles qui ont séjourné à l'hospice. Le troisième porte sur l'action de monseigneur Bourget qui convainc (c'est un euphémisme) la fondatrice et ses compagnes de former une communauté religieuse pour assurer la pérennité de leur œuvre. Puis l'auteure montre comment, à partir de 1850, les médecins évincent graduellement les sages-femmes auprès des parturientes. Le dernier chapitre dépeint Rosalie Jetté qui finit ses jours privée de toute autorité, son rôle de fondatrice même ayant été oublié. Rédigé par une écrivaine professionnelle, ce livre se lit comme un roman.

Quant au fond, passons d'abord sur les vétilles. Une citation attribuée à l'abbé Alexis Mailloux provient en fait de Victorin Germain (p. 79). À Québec, l'Hospice Saint-Joseph destiné aux filles enceintes fut d'abord géré par une laïque, Marie Métivier, de 1852 à 1876. L'œuvre prit alors le nom d'Hôpital de la Miséricorde en passant sous la direction des Sœurs du Bon-Pasteur (et non du Bon-Conseil) de Québec (p. 66) : évolution semblable à celle de Sainte-Pélagie. Une imprécision, enfin. Le tableau 4.1 de la page 132 indique 85 morts d'enfants pour 2 282 naissances à Sainte-Pélagie, ce qui correspond à un taux de 3,7 %. Mais à la page 86, le tableau 2.4, basé sur le même registre, aboutit à un total de 114 décès, soit un taux de 5 %. Une note en bas du tableau aurait suffi à expliquer cette différence.

La principale qualité de ce livre réside dans les choix judicieux de l'auteure qui a concentré son attention sur des problèmes adaptés aux sources disponibles, soit les relations entre Rosalie Jetté et les pouvoirs religieux et médical. La vie de la fondatrice est reconstituée au moyen des archives des

Sœurs de la Miséricorde, en particulier son dossier de canonisation. Madame Lachance utilise prudemment ces documents, signalant que certains récits paraissent exagérés et que d'autres contiennent une part d'affabulation. Une plus grande familiarité avec la littérature hagiographique populaire lui aurait également permis de reconnaître certains lieux communs. Ainsi, les humiliations et les rebuffades sont utilisées par les supérieures pour inciter les religieuses à pratiquer l'obéissance et l'humilité : qu'on pense à sainte Thérèse de l'Enfant Jésus ou à Bernadette Soubirous. Cela sert aussi à faire ressortir l'héroïcité des vertus des candidates à la sainteté. En outre, le sort de Rosalie Jetté, réduite à un rôle subalterne, ressemble fort à celui de Jeanne Jugan, fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres.

L'auteure se montre aussi nuancée en ce qui concerne les rapports entre les religieuses, qui ont une formation de sages-femmes, et le corps médical. Elle ne cache pas leurs griefs à l'endroit des étudiants en médecine, mais elle se refuse, faute de preuves suffisantes, à tenir les médecins responsables des décès des parturientes. Elle admet que celles-ci ont fait les frais de techniques parfois douteuses, mais « ce fut le prix à payer pour que la science évolue ».

Malgré des efforts visibles pour replacer la condition des jeunes filles enceintes dans le contexte du XIXe siècle, madame Lachance peine à saisir les valeurs religieuses de l'époque. Dans l'optique chrétienne, tous les humains sont de pauvres pécheurs, comme le dit le *Notre Père.* Les pensionnaires de Sainte-Pélagie sont simplement des pécheresses qui ont commis une faute plus évidente que les autres. Conformément à l'esprit évangélique, l'évêque fait son devoir en aidant à se relever celles qui sont « tombées dans le péché ». Le pardon divin leur est assuré par le biais du sacrement de pénitence, à condition qu'elles se repentent. À tout péché miséricorde, comme l'indiquent le nom choisi pour les religieuses et l'emploi du terme « pénitentes ». Tout ceci est bien difficile à comprendre pour les hédonistes que nous sommes, selon l'expression de Serge Gagnon. C'est pourquoi l'auteure s'étonne de ce mélange de culpabilisation et de compassion où elle est tentée de voir « un curieux paradoxe » et même une contradiction choquante.

Enfin, puisque madame Lachance me fait l'honneur de me citer, je profite de l'occasion pour préciser certains aspects de l'histoire de la maternité hors mariage. D'abord, la terminologie. D'après mes recherches, le mot « fille-mère » n'existait pas encore au Québec du vivant de Rosalie Jetté. C'est par erreur que je l'ai employé dans un article portant sur le Régime français. *Mea culpa, mea maxima culpa.* Le terme apparaît en France à l'époque de la Révolution, puis dans notre province, en 1867, dans un article du *Journal de Québec* portant justement sur la condition des filles-mères en France. Les juges du Québec commencent à l'utiliser en 1883. Durant la décennie 1960, on le remplace par l'expression « mère célibataire », dans le but de faire disparaître le caractère odieux qui se rattachait au mot « fille-

mère ». Une vingtaine d'années plus tard, la liberté sexuelle amène l'emploi du terme neutre « mère monoparentale ».

Cette évolution terminologique accompagne et confirme des changements sociaux. Sous le Régime français, les « filles enceintes par voie illicite » gagnaient assez facilement les procès en reconnaissance de paternité, ce qui permettait à certaines d'entre elles de garder leur enfant. Le taux de mortalité des enfants illégitimes était quand même deux à trois fois plus élevé que la moyenne. À partir de 1754, les Sœurs Grises de Montréal commencent à se charger de ces enfants qu'elles placent en nourrice. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec en font autant de 1800 à 1845. Puis apparaissent les maisons de refuge pour filles enceintes. C'est après la création de ces œuvres (et non avant) que les exigences de la loi se resserrent concernant les preuves de paternité. Les filles les plus pauvres peuvent entreprendre un procès *in forma pauperis,* mais si elles le perdent, elles doivent en assumer les frais. Sous l'influence conjuguée de ces deux facteurs, l'habitude s'implante de confier les enfants illégitimes à des hospices où, croit-on, ils recevront les meilleurs soins. Comme on les baptisait dès leur naissance, leur bonheur éternel était assuré s'ils mouraient, ce qui constituait une consolation pour les religieuses et certaines des mères. À la question finale de l'auteure : « Qui peut dire combien de mères et de nouveau-nés ont eu la vie sauve grâce aux soins prodigués par les sages-femmes à l'Hospice de Saint-Pélagie ? », la réponse me semble moins optimiste que l'auteure le laisse espérer. Des jeunes filles ont accouché dans des conditions sécuritaires et leurs enfants ont échappé à l'infanticide, mais une fois rendus chez les Sœurs Grises, un taux de mortalité de près de 90 % les guettait, selon les calculs du docteur De La Broquerie Fortier et de l'historien Peter Gossage. Tel était le prix à payer pour sauver l'honneur des filles devenues mères, celui de leur famille, et assurer la tranquillité des pères biologiques.

Le livre de madame Lachance possède donc un double mérite : faire connaître au grand public l'œuvre importante d'une fondatrice trop peu connue, et rappeler les multiples problèmes qui entouraient la maternité hors mariage dans le Québec d'autrefois.

Marie-Aimée Cliche
Département d'histoire
UQAM